

1.

Débitrice: Pharmacie du Bourg-de-Four et de la Vieille-Ville SA, place du Bourg-de-Four 10, 1204 Genève
2.

Remarques: Achat, vente de tous produits chimiques, pharmaceutiques, articles de parfumerie, sanitaires, de matières premières.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).

Sinon, l'état de collocation et l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. 1-2)

Pour tout renseignement:

F. Lindemann/D. Rossetti, tél. 022 388 89 07

Office des faillites

1227 Carouge
- (03480738)